

Deux jours plus tard, le pauvre malade s'éteignait dans les plus consolantes dispositions. Au matin des funérailles, un superbe corbillard traîné par deux chevaux transportait à l'église paroissiale les restes de l'humble mendiant redevenu noble par sa réconciliation avec Dieu.

Sans plus de délai, la pauvre veuve fut recueillie chez les sœurs de l'hospice. A peine fut-elle installée dans son lit bien propre, qu'elle dit à la sœur assistante qui à ce moment se trouvait à ses côtés :

— On m'a souvent parlé du paradis, *ma tante*, est-ce que ça serait *ici* par hasard ?

— Non, lui fut-il répondu, ce n'est pas encore le paradis, mais c'est par où l'on y entre.

Pauvre misérable ! cette question prouve assez quelle appréciation elle sait faire de sa nouvelle demeure. Puisse-t-elle maintenant s'y exercer à bénir le Dieu dont les miséricordes ont été si grandes envers elle et envers celui qu'il vient de rappeler à lui !

Bref, il se dégage de cette histoire, une leçon bien consolante : la charité douce et patiente triomphe de tout.

Actions de grâces

A la bonne Sainte Anne

EA guérison d'un enfant infirme. — Mme C. C., Woonsocket, R. I.

La conversion d'un jeune homme. — Une Dame, Woonsocket, R. I.

Une grâce insigne. — Mme C. T., Woonsocket, R. I.

N. B. Les actions de grâces doivent être adressées comme suit :

M. le Directeur de la *Semaine religieuse*,

Archevêché de Montréal, P. Q.